

— Alphonse-Joseph Bury, cultivateur et Julie-Fidélise, Bûléet, cultivatrice.

DE CÈS.

Le 12 juin — Louis-Gilbert-Joseph, Carpentier, 63 ans, célibataire, journalier, à la maison des Petites-Sœurs. — Rose-Louise 63 ans, épouse d'Henri Vandaans, ménagère, rue de Magnéta. — Du 15. — Jean-Baptiste, Maton, 61 ans, époux d'Antonie-Joséphine Caillet, barbier, rue de Turocoing. — Rosalie Marotte, 21 ans, célibataire, bobineuse rue de la Sève-aux-Chènes. — Françoise, Deryck, 34 ans, célibataire, couturière à l'hôpital-Napoleon.

Plus il est délégué 13 garçons et 3 filles au-dessous de 10 ans.

COUR IMPERIALE DE DOUAU.

Par ARRÊT de la Cour d'Assises, séant à Douai, Abandonnement du Nord, en date du 13 mai 1865,

LOUIS-DOMINIQUE DUFORÉST

Agé de 36 ans, epicier et clerc de notaire, né et domicilié à Roubaix, CONSUMAT. convaincu de s'être rendu coupable à Roubaix,

1° de 1859 à 1864, d'ABUS DE CONFIANCE, au préjudice du notaire LANVIN, dont il était alors le clerc;
2° En 1864, d'ABUS DE CONFIANCE, au préjudice du notaire DUTROIT, dont il était alors le clerc;
3° En 1864, étant commerçant failli, de BANQUEROUTE FRAUDULEUSE et de BANQUEROUTE SIMPLE; crimes et délit connexes;

a été condamné

A QUINZE ANS de travaux forcés

Et aux frais du procès envers l'Etat.

En exécution des articles 591, 586, 600 du Code de commerce, 408, 402, 19 du Code pénal, 472, 365 et 368 du Code d'instruction criminelle.

La Cour a ordonné que ledit Arrêt sera publié et affiché suivant les formes établies par l'article 42 du Code de commerce.

VU:

Le Procureur-Général, PINARD.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de M. le Procureur général impérial,

Le Greffier en chef de la Cour impériale de Douai, CUVELLE.

5364

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie.

Lundi 19 Juin, à 8 h. du soir

De l'On (fin).

Dore et argenture galvanique. — Lours nombreux avantages. — Des chlorures et des oxydes d'or. — Pourpre de Cassius. — Or potable des anciens. — Borgia. — Or fulminant.

Cours public de Physique

Mercredi 21 Juin, à 8 h. du soir

MACHINE MAGNÉTO-ÉLECTRIQUE (suite).

Machine de Sayton et de Clarke. — Commotion. — Act on chimique. — Matière d'obtenir de l'électricité statique. — Étincelle. — Action magnétique. — action calorifique. — Influence de la vitesse de rotation.

Physique.

Dans ses dernières séances, M. Jaudeau nous a exposé la rotation des courants par les courants.

Un premier appareil mis en communication avec quatre éléments de Bunsen, nous montra une roue dentée verticale, mobile sur deux pivots horizontaux, entrant en rotation sous l'influence d'un courant horizontal indéfini qui s'insinuait dans la roue. Ce courant lui était transmis à l'aide d'un peu de mercure disposé au-dessous de la roue et dans son plan, dans une auge au fond métallique et traversé par le courant horizontal; les pointes de la roue venaient tremper dans le mercure. Selon qu'on faisait entrer le courant par l'une ou l'autre borne de l'appareil, la roue tournait dans un sens ou dans l'autre.

Nous savons que le courant, dans la pile va toujours du pôle positif au pôle négatif, et dans la pile de Bunsen, qui est celle dont on se sert le plus souvent, le pôle positif se porte vers le charbon, tandis que le pôle négatif est à la lame de cuivre qui termine l'autre extrémité de la pile.

Si l'on se rappelle la théorie des courants, il est facile de s'expliquer les phénomènes que nous venons d'exposer.

D'abord, nous ferons remarquer que le courant induit va du centre à la circonférence de la roue dentée, en vertu du pouvoir des pointes (c'est-à-dire de la propension qu'a toujours l'électricité de s'échapper par les pointes). Ce courant induit par son point de contact dans le mercure avec le courant indéfini détermine la formation de deux angles adjacents. Or, nous savons que deux courants angulaires s'attirent quand ils se dirigent ensemble vers le som-

met de l'angle qu'ils forment, tandis qu'ils se repoussent si l'un se dirigeant vers le sommet de l'angle l'autre s'en éloigne.

En bien l que l'on suppose au courant inducteur la direction que l'on voudra, et l'on verra toujours que dans l'un des angles formés par le courant induit et le courant inducteur, ces courants se dirigent vers le sommet, et qu'alors il y a attraction pour faire tourner la roue dans un sens, et que dans l'autre angle, le courant induit s'approche encore du sommet, quand le courant inducteur s'en éloigne; il a alors une répulsion entre ces courants qui court à faire tourner la roue dans le même sens: les deux actions s'ajoutent donc pour imprimer à la roue le mouvement de rotation que nous lui voyons prendre aussitôt que le courant passe.

Deux autres appareils qui avaient pour but de mettre en évidence la rotation des courants par les aimants, ont été expliqués et mis en activité. Deux courants verticaux sont entrés en rotation sous l'influence d'un aimant fixe qui pénétrait dans leur circuit. Tout cela s'explique par la théorie d'Ampère, découle des attractions et des répulsions qui se manifestent entre les courants, dont les actions s'ajoutent pour imprimer à l'aimant ou au courant mobile, un mouvement de rotation.

Dans la même séance, M. Jaudeau a commencé l'étude de l'électricité d'induction. Nous savons que l'on entend par phénomène d'induction, l'action qu'exerce à distance un corps fortement électrisé sur un corps voisin à l'état neutre. Qu'une grenouille, par exemple, se trouve dans le voisinage d'une machine électrique fortement chargée, au moment où l'on fera partir l'étincelle, nous verrons l'animal éprouver une assez violente commotion.

L'électricité dynamique; produit les mêmes effets à distance; ce qui la rapproche de l'électricité statique. Ainsi, que l'on introduise un fort barreau aimanté dans l'intérieur d'une bobine entourée d'un fil métallique recouvert de soie et mis en communication par ses deux bouts avec les bornes d'un galvanomètre ou multiplicateur; au moment de l'introduction de l'aimant, l'aiguille du galvanomètre accuse l'existence d'un courant dont la direction est de sens contraire à celle du courant admis dans l'aimant, d'après la proposition d'Ampère.

Un courant de même sens que le courant inducteur se produit dans le fil de la bobine, quand on retire l'aimant.

Nous donnerons dans notre prochain compte-rendu quelques explications sur les appareils de Clarke et de Pixù qui sont une merveilleuse application des phénomènes d'induction.

En attendant, nous engageons les personnes qui n'ont pas habitude de fréquenter les cours, à vouloir bien s'y rendre mercredi pour voir fonctionner le curieux appareil de Pixù dont M. Jaudeau nous donnera l'explication.

Il est à regretter que la saison ne soit pas plus favorable à la fréquentation du cours; nous avons la douleur de le voir chaque jour déserté par les auditeurs les plus assidus, par les personnes qui sont le plus à même d'en apprécier l'utilité, l'importance. Ou ressent dans cette salle un malaise extrême.

W. H.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture le 16 le 17 hausse baisse
4/10 ancien 66,50 66,45 » » 5
1/2 au compt 95,60 95,75 » 15 »

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 16 Juin 1865

Paris 16 juin

La grève des cochers, comme c'est hier, continue. La compagnie Ducoux refuse d'accéder aux prétentions des récalcitrants, qui demandent 6 francs par jour de salaire fixe.

Les cochers de remise se sont aussi mis en grève ce matin. Il en résulte un grand désarroi pour le public parisien, ainsi privé de ses moyens de locomotion habituels. La préfecture de police va, dit-on, mettre en réquisition les véhicules, au nombre de 4500 ou 2,000 qui, dans les jours fériés sont autorisés à faire le service de Paris et de la banlieue.

Après la discussion du budget au Corps législatif, les projets de loi sur lesquels portera immédiatement la délibération sont, assure-t-on, la réforme de l'enseignement primaire, la loi sur les chemins de fer vicinaux, la loi sur les travaux publics extraordinaires. Il paraît de plus en plus probable que le projet sur la contrainte par corps et celui relatif aux attributions des conseils généraux et des conseils municipaux seront renvoyés à la session prochaine. Il n'est plus question d'une session supplémentaire en octobre ou novembre.

Parmi les pétitions rapportées hier, au Sénat figurait celle de Montastut sur le célibat des prêtres. Dans une étude savante et libérale, M. le comte de Casabianca a démontré que le mariage des prêtres, sans apporter aucun avantage à la société ni à la famille, comporte les plus graves inconvénients religieux et domestiques. Conformément à l'avis de l'honorable sénateur, le Sénat a voté la question préalable.

Les renseignements qui arrivent d'Espagne, quoique encore incomplets, justifient nos appréciations sur le complot de Valence. C'est bien un complot tendant à renverser ce qu'on appelle l'unité ibérique, et ayant ses ramifications avec la révolution italienne. Il est à remarquer que les deux chefs du parti révolutionnaire espagnol, Prim qui en est le bras, Olozaga qui en est la tête, se trouvent en ce moment à l'étranger. C'est assez l'habitude des chefs de mouvement de se tenir à distance tant que l'heure de paraître n'a pas sonné. Le général Prim était à Marseille; si l'affaire eût réussi à Valence, en vingt-quatre heures il eût été sur les lieux. Comme le gouvernement d'Isabelle a trouvé la main de Prim à Valence, il lui a signifié de se présenter de suite à Madrid, et Prim, qui avait conscience de sa complicité, s'est empressé de se sauver de Marseille en Italie.

C'est aussi en Italie que se trouvait déjà le député Olozaga, qui probablement ne se hâtera pas de retourner en Espagne. Le rappel du capitaine-général de Valence et son remplacement par un autre officier prouve qu'il y a eu tiédeur ou inertie de sa part, et peut-être n'est-ce qu'à regret, pour ne pas donner prise sur lui-même, qu'il s'est décidé à faire l'arrestation du colonel et des officiers supérieurs du régiment de Bourbon.

Il n'est pas exact que l'Empereur doive assister, après-demain, aux courses de Fontainebleau.

Samedi dernier, quand l'Impératrice es allée au-devant de l'Empereur, elle est arrivée de bonne heure à Fontainebleau et s'est rendue incognito au château de By-rènes Thomery, où elle a remis à Rosa Bénédict le brevet de chevalière de la Légion d'Honneur.

C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que M. Meyna l'é retrait sa candidature à la prochaine élection du Puy-de-Dôme.

On se rappelle que M. de Tonnens voulait établir à l'extrémité méridionale du continent américain, l'influence de la France, qui ne possède plus un pouce de terre dans le Nouveau-Monde. Il s'était fait proclamer roi d'Aracanie, et on sait par quels procédés le gouvernement chilien se débarrassa de cet audacieux Français qui venait couper court à ses projets d'annexion.

M. de Tonnens vient aujourd'hui demander à la France une réparation. Il ouvre, dans la Gazette des Etrangers, rue de Provence, 19, une souscription dont il s'engage à rembourser le capital aussitôt que les circonstances le permettront.

L'Opinion nationale appuie cette souscription.

Pour toute la correspondance: J. REBOUX

FAITS DIVERS

Pour la première fois depuis la mise en vigueur de la loi sur les coalitions, les Parisiens vont ressentir directement les effets d'une grève. Ainsi que nous le faisons pressentir tous les cochers des voitures de place de la Compagnie impériale d'es voitures de Paris ont refusé ce matin de monter sur leurs sièges. C'est environ 2,600 voitures de moins dans la circulation. Déjà, la résolution des cochers a produit un véritable trouble dans les relations ordinaires de la vie. Dans les gares de chemins de fer, où se sont fait sentir les premiers effets de la grève, rien n'était plus singulier que la vue de tous les voyageurs, assis dans les cours sur leurs bagages, et ne sachant à quel saint se vouer.

Les journaux de Paris de ce matin nous annoncent la grève des cochers de remise. Nous lisons dans le Temps:

Les cochers de remise de la Compagnie impériale sont en grève depuis hier. Quelques voitures, qui datent du commencement du siècle, et traînées par des chevaux de fantaisie, repris à l'équarisseur, sont seules maintenant le service. C'est une perturbation générale, d'autant plus que les bricoteurs, comme s'appelle eux-mêmes les cochers de ces véhicules invraisemblables, ne cachent pas aux voyageurs leur intention d'imiter prochainement les employés de la Compagnie impériale. Bientôt, les omnibus seront les seules voitures qui circuleront dans Paris.

Les cochers veulent avoir un salaire fixe, et les renseignements que nous avons pris, confirment ce matin par le Droit, rendent cette prétention très justifiable. Il paraît que la Compagnie exige que le cocher lui rapporte chaque soir une recette minimum que l'employé doit parfaire de sa poche, si ce qui n'arrive que trop souvent, la recette de la journée n'a pas été suffisante. De plus, les cochers sont responsables des amendes provenant de contraventions, et Dieu sait, ainsi que M. le préfet de police, s'il est facile d'encourir ces pénalités administratives. Le Droit constate que tout s'est passé dans le plus grand calme et que tous les cochers ont évité de se montrer plusieurs ensemble. « Néanmoins, dit ce journal, des mesures sont éte prises pour remédier à un état de choses qui, s'il se prolongeait, pourrait entraîner les plus graves inconvénients. »

Nous ignorons de quelles mesures le Droit veut parler, et nous tenons pour une pure absurdité un bruit en vertu duquel l'administration militaire prétendrait des soldats du train à la Compagnie impériale. Sans parler de l'illegalité d'une pareille mesure, que l'autorité ne songe pas et ne peut pas songer à prendre, peut-on rien concevoir de plus comique que ces cochers improvisés, réduits à demander

leur chemin aux voyageurs, et ne connaissant guère d'une manière certaine que la route de Vincennes ou celle de l'Ecole-Militaire?

C'est la une imagination faite pour inspirer le crayon spirituel des dessinateurs de Chariot, mais qui ne doit pas trouver créance dans une question qui intéresse au plus haut point la population tout entière. Si M. Haussmann veut prendre des mesures, et en vérité, il y a urgence, qu'il rompe son contrat avec la Compagnie impériale. Cette dernière, en échange du privilège dont elle jouit, du monopole qu'elle exerce, doit avoir pris, il nous semble, l'engagement d'assurer le service. Si la Compagnie est impuissante à remplir ses obligations, M. le préfet de la Seine n'a-t-il pas le droit de rompre un contrat si onéreux?

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que le Pays attribue la grève qui se produit au nouveau tarif, qui en augmentant le prix et en supprimant la course au quart d'heure, engage les voyageurs à diminuer et même à supprimer le pourboire. Que peut perdre la ville à résilier son contrat? La Compagnie impériale lui paie de droit de stationnement 1,277,500 fr., ce qui, soit dit en passant, est un peu élevé; la destruction du monopole diminuerait-elle le nombre des voitures? Ce serait la première fois alors que la liberté ne serait pas seconde. Mais il faut aviser, un pareil état de choses ne peut se prolonger sans causer les plus graves préjudices. — (Temps)

Nous lisons dans la Correspondance Havas:

Les cochers demandent un traitement fixe de 6 francs par jour, et l'exonération complète de certaines dépenses et de frais accidentels mis à leur charge. On n'évalue pas à moins de 2,500,000 fr. par an, la somme que la Compagnie impériale des petites voitures aurait à dépenser pour faire droit aux demandes de ses cochers.

Les optimistes calculent à propos de la grève des cochers, que les Parisiens font chaque jour près de 50,000 francs d'économie; qu'ils vont à pied, ce qui augmente leur santé, et qu'ils n'ont plus de dispute avec les automobiles. Reste à savoir si ces compensations sont suffisantes.

La préfecture de police va, dit-on, mettre en réquisition les véhicules, au nombre de 1,500 ou 2,000, qui dans les jours fériés, sont autorisés à faire le service de Paris et de la banlieue.

On assure que l'Empereur a déjà reçu pour les droits d'auteur, produits par son Histoire de César, une somme de 40,000 francs. L'ensemble des droits que Sa Majesté aurait à toucher, si elle n'en avait pas fait don par avance à quelques personnes, serait de 642,000 francs qui sont assurés par traités. On dit qu'en apprenant ce chiffre, auquel il n'avait jamais songé, l'Empereur a dit en souriant: « Décidément, je vois qu'en France on peut vivre de sa plume. »

On mande d'Alexandrie (Egypte) à la date du 14 juin, que l'on a constaté dans cette ville que quelques cas de choléra.

On écrit de Raphèle (Cran d'Arles), le 8 juin à la Gazette du Midi:

Toute la population de ce nombreux quartier est encore dans une émotion difficile à rendre. Il n'y est question que d'une mort tragique qui a eu lieu dans la matinée de lundi, et sur laquelle nous pouvons aujourd'hui vous donner les détails les plus circonstanciés.

La veuve Tessier, du quartier St-Hippolyte, voisin de Raphèle, avait deux enfants jumeaux. Ceux-ci élevés ensemble sans jamais se quitter ayant le même caractère, les mêmes goûts, étaient devenus, sous l'aile maternelle des modèles de bonne conduite et d'application au travail. On les citait aussi pour leur beauté et leur vigueur. Etrangers à toutes les distractions de leur âge, ils ne vivaient qu'en famille.

Un honorable capitaine de gendarmerie en retraite vint se fixer à Saint Martin de Crau, il avait deux filles parfaitement élevées. Les deux frères se présentèrent pour demander leur main; il paraît qu'ils furent agréés; c'était avant le tirage au sort.

Cette époque arrivée, les deux frères viennent ensemble interroger l'urne du sort. L'aîné tire le numéro 76, et, chose étrange, le cadet tire le numéro 66! Je crois vraiment que s'il y avait eu deux billets semblables, ils leur seraient échus.

Quoi qu'il en soit, les deux numéros étaient largement partants. L'aîné fut exempté comme fils de veuve; le cadet, impossible à réformer, tant il était bien constitué, dut partir.

Lundi donc entre quatre et cinq heures du matin, les deux frères quittent leur mère désolée; l'aîné accompagne le cadet, qui va être incorporé dans le régiment de chasseurs en garnison à Tarrascon; ils ne s'arrêtaient qu'au mas du Coadjuteur, appartenant à M. le curé Morel. Là ils s'embrassèrent, l'aîné remet à son frère un petit panier de cerises, en lui recommandant de revenir bientôt le voir.

Le cadet marche quelques instants, jusqu'à ce qu'il ait atteint un coude de chemin, et que son frère ne puisse plus le voir. A ce moment, il quitte la grand'route, se dirige rapidement vers la voie ferrée qui n'est distante que de quelques mètres. Il était cinq heures du matin. Un train de marchandises était attendu. Le malheureux jeune homme, résolu à mourir, ôta sa veste, déposa son panier, et au moment où la locomotive s'avance, il se jette tête baissée sous les roues; en un clin d'œil son cadavre ne laisse plus que des débris méconnaissables qui n'ont plus de forme humaine, à ce point qu'il a fallu

les recueillir avec une pelle, pour les livrer à la sépulture.

Disons à l'honneur du mécanicien, que comme celui-ci aperçut le jeune insensé, il poussa un cri d'effroi, essaya d'arrêter en faisant à la victime volontaire, encore debout, un geste d'une déchirante énergie, mais il était trop tard.

On a trouvé dans la veste du jeune Tessier, trois lettres écrites au crayon, probablement la veille, l'une à l'adresse de sa mère, l'autre pour son frère, et la troisième pour sa fiancée.

Rien ne saurait dépendre la désolation des deux familles. On craint que le frère aîné ne survive pas à un tel malheur.

— On lit dans l'Akhdar, d'Alger;

L'Empereur avant de quitter l'Algérie, a décidé que tous les officiers ayant pris part à la répression de l'insurrection qui a éclaté l'an dernier et dont nous venons de voir la fin, recevaient un mois de supplémentaire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 juin.

Les dispositions du public sont encore moins bonnes qu'hier et les offres ont été en croissant jusqu'à la fin principalement sur le Mobilier, les Lombards, le Lyon, et les actions de la Compagnie immobilière.

Le Lyon est aussi très offert par suite de la situation de place que tout le monde connaît.

Il reste à 831,25, son cours le plus bas après avoir fait 836, 25 au plus haut.

Presque toutes les valeurs restent aux plus bas cours de la journée à l'exception des Petites-voitures qui se sont relevées de 73,75 à 76 fr., et du Mexicain, qui a repris de 45 1/8 à 45 3/8. La vente (coupon détaché), finit à 66, 40, après 66, 52 1/2. L'italien à 66, 55 après 66, 65, le Mobilier à 735 après 753, 75 et l'Espagnol à 468, 75 après 476, 25.

Les Midi a faibli à 572, 50. Les autres chemins français n'ont pas notablement varié. Les autrichiens restent à 420, les Lombards à 482, 50, les Romains à 238, 75 après 247, 50, le Saragosse à 312, 50 et le Nord d'Espagne à 187, 50.

Les actions de la Société immobilière ont fléchi de 550 à 537, 50.

Les Transatlantiques se maintiennent à 490 et 495.

Cours moyen du comptant, 30/0 66, 52 1/2. 4 1/2 95, 60.

Banque de France, 3,650. Crédit foncier, 1270.

Paris, 16 juin.

Jusqu'à 2 heures, la rente et les valeurs ont été assez bien tenues dans les cours d'hier. Les Consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 sous l'influence de la réduction de l'escompte à Londres.

L'emprunt italien et les Romains sont faibles.

Les Petites-voitures sont offertes par suite de la grève des cochers.

Après 2 heures, les affaires sont devenues plus actives, mais ce sont les offres qui ont dominé de beaucoup.

La Bourse est très faible en clôture.

La rente a fléchi de 67, 37 1/2 à 67, 27 1/2. L'italien finit à 66, 55 après 66, 80 et 66, 55. Le Mexicain reste à 44 3/4 après 45. Le Mobilier français a fléchi de 737, 50 à 732, 50 pour rester à 753, 75. L'Espagnol finit à 573, 75 après 580.

Il y a peu de changement sur les chemins français. Le Lyon a fait 843, 75 au plus haut et reste à 840. Les Romains sont tombés de 257, 50 à 235.

Le Saragosse finit à 315 et le Nord d'Espagne à 188, 75.

Les Petites-voitures, ouvertes à 77, 50 restent à 76 après 75, 50.

Cours moyen du comptant: 30/0, 67, 35. 4 1/2, 95, 62 1/2.

Crédit foncier, 1275.

CHEMIN DE FER DU NORD.

VOYAGE À LA MER

DIMANCHE 18 JUIN 1865.

Départ de Tourncoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul à

DUNKERQUE.

Prix des places, aller et retour compris:

— Dimanche 18 juin 1865. Train de plaisir pour DUNKERQUE; 2° classe, 5 fr.; — 3° classe, 4 fr.

aller.

Départ de Tourncoing, à 6 h. 45 mat.
— Roubaix, à 6 53 »
— Lille, à 7 30 »
— Armentières, à 8 02 »
— Bailleul, à 8 19 »
Arrivée à Dunkerque à 9 55 »

Retour.

Départ de Dunkerque à 7 h. 45 soir
Arrivée à Bailleul, à 9 41 »
— Armentières, à 9 58 »
— Lille, à 10 32 »
— Roubaix, à 11 30 »
— Tourncoing, à 11 35 »

On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux